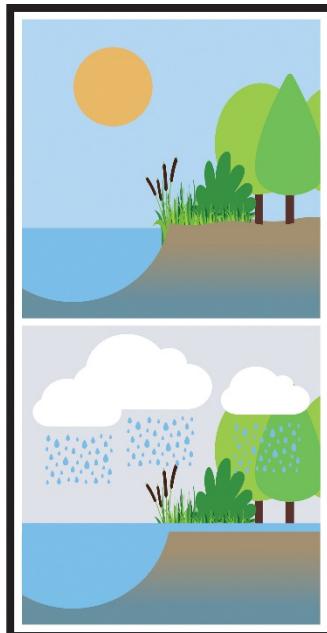


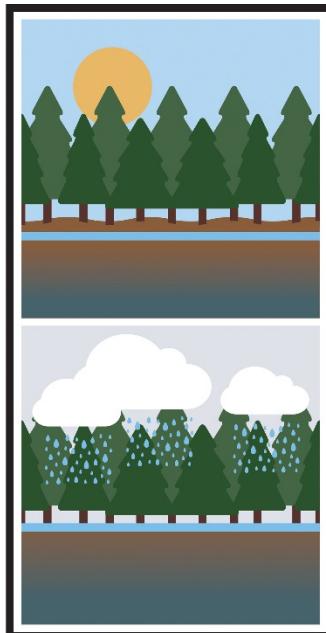
# MILIEUX HUMIDES BOISÉS DES FORÊTS PRIVÉES DU QUÉBEC



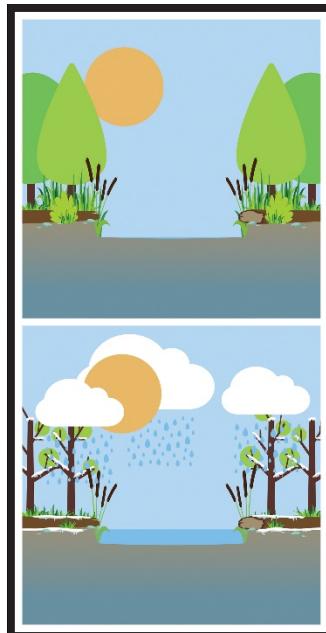
**Marécage arborescent  
non soumis  
au débordement**



**Marécage arborescent  
soumis  
au débordement**



**Tourbière boisée**



**Étang temporaire**

Toutes les catégories de milieux humides boisés soutiennent des structures naturelles d'intérêt pour la faune : les troncs et les débris ligneux, la végétation basse et arbustive, les cavités des arbres matures, un couvert forestier ainsi qu'un accès à la forêt adjacente. Ces milieux humides boisés abritent aussi une flore particulière et ils contribuent au maintien des fonctions et services écologiques. Par conséquent, ces milieux humides boisés sont tous visés par l'application des saines pratiques d'intervention forestière.

Les saines pratiques d'interventions forestières sont des orientations générales de méthodes de travail en forêt qui peuvent être appliquées de façon volontaire afin d'éviter ou de minimiser les impacts des activités sur les fonctions et services écologiques des écosystèmes selon les meilleures connaissances actuelles. Celles-ci sont en cohérence avec les lois et les règlements applicables, mais ne les remplacent pas.

## FONCTIONS ET SERVICES ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES BOISÉS



**Approvisionnement durable et séquestration du carbone dans le bois et le sol**

**Biodiversité et habitat d'espèces en situation précaire**

**Hydrologie et propriétés du sol**

**Connectivité et qualité du paysage**



Québec



# FICHE SYNTHÈSE DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE BOISÉ DES FORÊTS PRIVÉES DU QUÉBEC

## CONSTRUCTION DE CHEMINS ET DE PONCEAUX

1. Planifier de faibles emprises.
2. Regarder les emprises.
3. Planifier à long terme le calendrier de construction.
4. Éviter les habitats d'espèces floristiques et fauniques en situation précaire et les communautés naturelles rares, refuges, EFE.
5. Localiser et éviter certains milieux hydriques (source d'eau, résurgences, étangs temporaires).
6. Identifier les classes de drainage.
7. Planifier de courtes longueurs de chemins.
8. Installer les traverses de cours d'eau : en période de faible débit, **en dehors de la période de montaison du poisson**, entre la plus courte distance des rives.
9. Prévoir la construction des chemins dans la direction parallèle à l'écoulement de l'eau.
10. Contrôler l'érosion et capter les sédiments à la source.
11. Augmenter la capacité portante en compactant la neige des chemins d'hiver.
12. Éviter d'utiliser du matériel pouvant contaminer le milieu.
13. Installer un nombre suffisant de tuyaux et de dimensions adéquates.
14. Viser le moment de l'année où le niveau de la nappe phréatique est au plus bas.
15. Réduire la densité du réseau de chemins permanents.

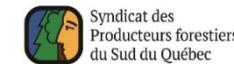


Québec

2 de 2

## ABATTAGE ET FAÇONNAGE DU BOIS

1. Vérifier que les équipements sont adéquats (pneus larges, poids léger).
2. Localiser les milieux sensibles et ajuster la largeur des bandes de protection à l'habitat à protéger.
3. Planifier au besoin une sylviculture adaptée à la conservation des milieux humides d'intérêt pour la conservation (communautés naturelles rares, refuges, EFE, etc.).
4. Marquer un nombre suffisant d'arbres à l'hectare à valeur faunique.
5. Respecter la délimitation des habitats des espèces fauniques et floristiques en situation précaire.
6. En présence de plantes exotiques envahissantes, nettoyer la machinerie loin des cours d'eau.
7. Conserver une bande de protection du couvert forestier riverain près des milieux hydriques.
8. Viser la rétention du peuplement au pied d'un versant.
9. Favoriser l'ébranchage dans les sentiers.
10. Éviter tout virage brusque.
11. Éviter que les ponts d'hiver s'enfoncent dans le sol.
12. Empiler le bois en dehors des zones humides.
13. Éviter de diriger l'abattage vers un cours d'eau.
14. Ayez à proximité une trousse de contrôle de déversement d'huile.
15. **Conserver des corridors boisés entre deux coupes totales.**
16. Planifier des coupes épousant la forme naturelle du paysage.



## REMISE EN PRODUCTION FORESTIÈRE

1. Viser la protection de la régénération naturelle haute et basse.
2. Prioriser la présence des buttons naturels pour le reboisement.
3. Planifier, si possible, la préparation de terrain après la période de nidification (troisième semaine de juillet).
4. Vérifier la présence de plantes exotiques envahissantes et ajuster l'intervention au besoin.
5. Lors de l'entretien de régénération : conserver la végétation basse et les arbustes fruitiers, éviter la période de nidification ainsi que les bandes de protection des étangs temporaires.
6. Répartir les travaux d'entretien de la régénération dans le temps et tendre vers la **rétention maximum de tiges**.
7. Délimiter les bandes de protection des milieux hydriques.
8. Vérifier la hauteur de la nappe phréatique.
9. Éviter de choisir un mode de préparation de terrain créant des sillons.
10. Disposer les andains de résidus forestiers de façon à prévoir des ouvertures (portes).

## DÉBARDAGE DU BOIS



## SUIVI DES INTERVENTIONS

1. Ne pas utiliser les chemins d'hiver en période estivale.
2. Visiter fréquemment votre propriété pour observer les changements.
3. Effectuer un suivi de la survie et de la croissance des plants.
4. Ne pas dépasser le seuil d'orniérage et rectifier au besoin avec du matériel en place.
5. Moduler les intervalles des travaux d'entretien selon les particularités fauniques.
6. Vérifier que les canalisations et les fossés évacuent l'eau loin des cours d'eau.
7. Faire le suivi de la présence du castor.
8. Vérifier le nombre d'arbres fauniques à l'hectare résiduel.
9. Vérifier l'apparition de nouvelles colonies d'espèces exotiques envahissantes.
10. Faire le suivi des traverses de cours d'eau, des fossés et des bassins de sédimentation.
11. Prévenir l'érosion et stabiliser les sols nus.
12. Entretenir les structures de déviation de l'eau.
13. Enlever tous les ponts d'hiver avant la fonte des neiges.
14. Vérifier que les ponceaux assurent le libre écoulement de l'eau.